

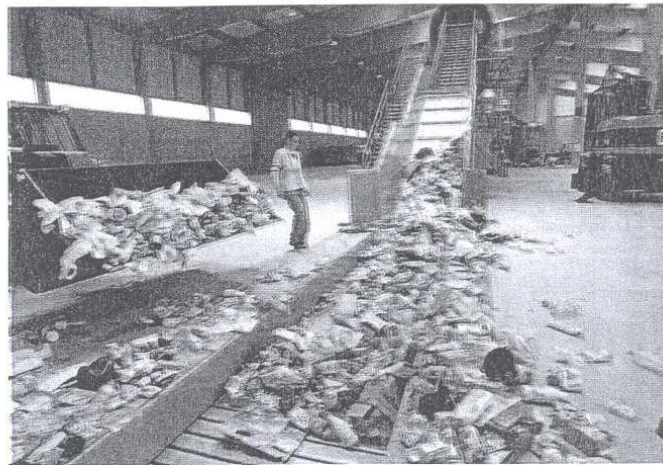
Le défi de l'industrialisation du secteur

Déchets industriels. L'Etat entend se poser en régulateur de cette industrie naissante. Les opérateurs réclament la mise en place d'un cadre juridique clair pour avoir une meilleure visibilité. PAR **ROLAND AMOUSSOU**

Il n'y a pas de statistiques récentes, mais selon les chiffres (datant de 2008), le Maroc produit 1,5 million de tonnes de déchets industriels par an, dont 300.000 tonnes qualifiées de dangereux. Et pas moins des 3/4 de ces déchets dangereux sont éparpillés dans la nature. D'où la nécessité de mettre en place une industrie capable de prendre en charge son traitement et sa revalorisation. Sur le terrain, on voit déjà les prémices d'une industrialisation du traitement et de la revalorisation des déchets industriels au Maroc, avec notamment quelques acteurs comme Ecoval, filiale du géant cimentier suisse Holcim, ou encore Sita Maroc, filiale du groupe français Suez Environnement etc. La création, récemment d'une association regroupant les quelques acteurs oeuvrant dans ce secteur, l'AMVEDI, est également un signe de la volonté d'asseoir une vraie industrie dans le Royaume, à l'instar de ce qui se fait ailleurs. Mais là véritable gageure concerne la mise en place d'un véritable cadre juridique et réglementaire pour accompagner le secteur. Il faut rappeler que c'est seulement en 2006 qu'il y a eu une loi-cadre sur le traitement des déchets au Maroc. Le Royaume accuse un retard, alors que ce secteur connaît une forte croissance à l'échelle mondiale. Pour sa part, la ministre en charge de l'Environnement, Hakima El Haite tient à rassurer. Lors d'une conférence-débat organisée le 3 décembre à Casablanca, la ministre, devant un parterre d'industriels et d'acteurs du secteur, a énuméré les divers chantiers qu'elle a entamés.

Nouvelles filières

L'urgence est aux déchets dangereux, dont le degré élevé de toxicité nuit gra-



LE CHIFFRE

1,5 million de tonnes

C'est à peu près le volume de déchets industriels produit chaque année au Maroc.

vement à l'environnement et à l'homme. « Il y avait un cadre juridique qui était défaillant », a concédé la ministre, avant de rappeler la promulgation, en août dernier, du décret sur l'élimination des déchets dangereux, qui rend désormais responsable le producteur de déchets. Soulignons que l'Etat avait prévu la mise en place d'un centre national de traitement des déchets dangereux, mais le projet a été avorté à cause d'un problème de soutenabilité financière. En plus de cela, les industriels ont clairement exprimé leur volonté de faire du traitement des

déchets industriels un business lucratif. « Ce décret nous a permis de mettre de l'ordre dans le secteur. Aujourd'hui, toute entreprise qui veut valoriser un déchet dangereux doit être homologuée et avoir la conformité environnementale. Cela nous permet désormais une traçabilité des déchets traités », a expliqué la ministre. Hakima El Haite a, également,

fait savoir que l'Etat est en train de mettre en place un laboratoire national qui va accompagner les industriels, à travers des analyses, dans le but de sécuriser la filière. Le ministère travaille actuellement sur la mise en place de différentes filières sur le traitement des déchets dangereux (Huiles usagées, batteries, pneus, objets informatiques etc). Mais pour le moment, seule la filière des batteries a fait l'objet d'une étude détaillée. « Dans ce sens, nous avons récemment signé l'arrêté qui va asseoir la consigne au niveau national », a précisé Hakima El Haite. L'objectif de l'Etat est d'arriver à traiter quelque 240.000 tonnes des 300.000 tonnes de déchets industriels dangereux, produits chaque année, à travers la mise en place des filières. Concernant les déchets industriels non dangereux, un fonds a été versé aux collectivités locales pour réaliser un schéma directeur, mais cela traîne toujours. « Pour le moment, c'est un chantier, et nous sommes en train de mettre tout en place d'ici deux ans », a conclu Hakima El Haite. ■